



RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Délégation  
Académique aux  
Risques Majeurs**

Affaire suivie par :  
Bilal SAIDANI  
Délégué académique aux  
risques majeurs  
Chargé de mission aux plans  
de sécurité et de secours

Téléphone  
05 36 25 89 19  
06 03 59 29 41

Courriel  
bilal.saidani@ac-toulouse.fr  
Adresse mail du service

Adresse postale :  
CS 87 703  
31077 Toulouse  
Cedex 4

Adresse physique :  
75, rue Saint Roch  
31400 Toulouse

Toulouse, le 07 mai 2019

La rectrice de l'académie de Toulouse  
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les

IEN CCPD,

Directeurs diocésains,

Chefs d'établissements publics et privés,

Directeurs d'écoles publiques et privées,

Sous couvert de

Mesdames et Messieurs les IA-DASEN.

**Objet :** Adaptation de la posture Vigipirate « Eté / Rentrée 2019 »

**Référence :** Message Vigipirate du 03 mai 2019.

Le premier ministre a décidé d'une adaptation de la posture Vigipirate à compter du 07 mai 2019.

Elle s'applique, sauf événement particulier, jusqu'au 18 octobre 2019.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée - risque attentat ».

Dans un contexte de menace terroriste qui demeure à un niveau élevé, cette posture doit permettre d'adapter le dispositif de sécurité nationale à la période estivale et d'anticiper la période de rentrées scolaire et universitaire.

Aussi, elle maintient les recommandations à l'usage des établissements recevant du public et met l'accent sur une vigilance accrue pour cette période qui couvre un nombre important d'évènements à caractères sensible, dont :

- la fin de l'année scolaire et universitaire,
- la promulgation des résultats d'examens et concours de fin d'année,
- les déplacements et voyages scolaires,
- les activités estivales des structures d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif et des établissements de l'enseignement supérieur,
- la rentrée scolaire et universitaire 2019-2020,
- les journées européennes du patrimoine qui peuvent concerner les établissements.

Au titre de ces différents points de vigilance, chaque établissement doit contribuer, à son échelle, aux cinq axes d'efforts retenus pour cette posture :

- le maintien des principales mesures VIGIPIRATE,
- la sécurisation bâtiminaire des services académiques et départementaux, des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur, ainsi que des structures d'accueil collectif de mineurs à caractère éducatif,
- la sécurisation des systèmes d'information (données et infrastructure),
- la mise en place des chaînes d'alertes opérationnelles en cas de crise,
- la collaboration entre les services administratifs du MENJ/MESRI et les services territoriaux.

Pour parfaire la sécurité des établissements et des lieux de rassemblement, vous trouverez ci-dessous les adresses des sites où vous pourrez télécharger l'ensemble des documents :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/risqueterroriste>

<http://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-cœur-du-nouveau-dispositif-vigipirate>

<http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste>

<http://www.culture.gouv.fr/Actions-de-renforcement-et-de-surveillance-des-lieux-culturels>

<http://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate>



Anne BISAGNI-FAURE